

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n° 27 du 10 septembre 1996
ISSN N° 0767-5542

Avertissements Agricoles

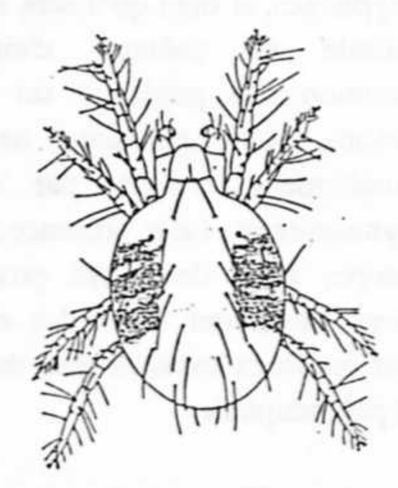
Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Betteraves

Acariens

On observe depuis quelques semaines dans les parcelles souffrant du sec la présence d'acariens (tétranyques). Ces minuscules araignées de couleur jaune-orangé sont visibles à l'oeil nu malgré leur taille (0.5 mm). Possédant 4 paires de pattes, on les rencontre exclusivement à la face inférieure des feuilles où ils tissent des toiles. Ils provoquent des jaunissements et dessèchement de feuilles. Les dégâts s'observent le plus souvent en bordure de parcelles. Ce ravageur présent exceptionnellement ne devrait pas provoquer de dommages importants.



Colza

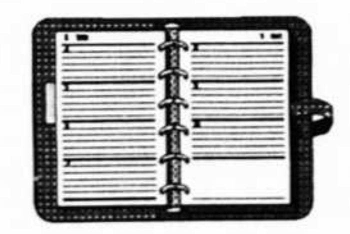
Phoma

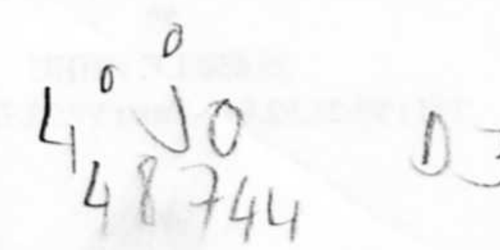
Le phoma est la maladie du colza dont on parle le plus ces dernières années, même si sa nuisibilité reste très variable selon les régions (Poitou > Centre >Ile de France) et les années.

Les attaques de phoma se manifestent de différentes manières:
- des taches sur feuilles (taches blanches avec petits points noirs à l'intérieur), visibles dès l'automne, sans incidence directe sur le rendement,
- des phénomènes de pieds secs, dont l'incidence sur le rendement est mal connue,
- des nécroses au collet provoquant dans les cas graves le sectionnement de la tige et la verse, d'où des pertes pouvant atteindre 15 qx / ha.

L'installation et le développement des nécroses du collet sont conditionnés par plusieurs éléments :
- la quantité d'inoculum présent (débris de récolte),
- l'importance des projections de spores (pluies + températures fraîches),
- la réceptivité de la plante (sensibilité variétale, stade). La sensibilité est très forte avant 4 feuilles et diminue rapidement après 6 feuilles. Plus la culture met du temps à se développer, plus il y a de risques.

LES MOYENS DE LUTTE
- broyage et enfouissement des résidus (en absence de lumière, pas de maturation des périthèces),
- choix des variétés :
tolérantes = VIVOL
très peu sensibles = CAPITOL
peu sensibles = AKAMAR, ALIGATOR, COKTAIL, GOELAND, MOHICAN, NAVAJO....(en situations à risque élevé,on peut avoir des attaques),
sensibles = BRISTOL, SYNERGY
- traitements fongicides en végétation : Plusieurs produits sont autorisés pour lutter contre le Phoma. Mais la mise en place de cette lutte reste aléatoire, les traitement devant être appliqués au moment des contaminations. Les applications trop tardives sont inefficaces (pas d'action curative).







Depuis 2 ans, les Services de la Protection des Végétaux testent une méthode de suivi des projections de spores permettant de définir la date optimale d'intervention sur des variétés sensibles. Pour cet automne, 4 ou 5 pièges seront mis en place, nous permettant de vous donner d'éventuels conseils d'intervention.

Pois

Nécroses racinaires

Cette année, en raison de la sècheresse printanière, les attaques d' *Aphanomyces euteiches* ont été peu nombreuses et tardives. Les dégâts ont, par conséquent, été moins importants qu'en 1995 dans les parcelles touchées.
Les champignons appartenant au complexe parasitaire classique des racines de pois (*Phoma médicaginis pinodella, Fusarium solani, Fusarium oxysporum*) ont été détectés avec des intensités d'attaque parfois importantes. Les indices de nécrose étaient d'autant plus élevés que la maladie avait été précédée par une attaque d'*Aphanomyces*.

A ce jour, les moyens de lutte existants sont insuffisants pour contrôler totalement ces attaques. Contre *Aphanomyces euteiches*, aucune méthode de lutte (traitements de semences ou résistance variétale) ne s'est révélée efficace. La seule alternative consiste donc à mesurer le risque potentiel d'attaque au champ avant la mise en place de la culture. Le résultat de l'analyse pourra permettre de modifier l'assolement si cela est nécessaire. Ce risque est mesuré à partir d'un échantillon de terre prélevé dans les **zones à risque** des parcelles à tester (zones humides, mauvaise structure du sol...). Cet échantillon est soumis à un test prédictif que pratiquent actuellement 2 laboratoires.

Tests aphano et tests PNR toute l'année:
SRPV Centre
93 rue de Curambourg BP 210
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
tel : 38-22-11-11. fax : 38-84-19-79

Tests aphano à partir du 1er décembre
SRPV Champagne-Ardenne
62 avenue nationale
La Neuvillette- BP 1154
51056 REIMS CEDEX
tel : 26-09-06-43 fax : 26-87-14-64

Coût et délai de réponse :
test aphano : 225 F et 1 mois
test PNR : 300 F et 3 mois
est PNR et aphano : 450 F et 3-4 mois

Pomme de terre

Nématodes

Deux espèces de nématodes à galle, ***Meloïdogyne chitwoodi*** et ***Meloïdogyne fallax*** figureront bientôt sur la liste communautaire des organismes de quarantaine soumis à un contrôle sur les lieux de production. Cette liste comporte déjà *Ditylenchus destructor, Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida.*

Cette mesure s'explique par le danger majeur que ces parasites représentent pour la pomme de terre, qu'il s'agisse de plants, de consommation ou de pomme de terre industrielle, ou de nombreuses autres productions. En effet, il n'existe pas de moyens de lutte et ces ravageurs sont très polyphages, si bien qu'il sera extrêmement difficile et coûteux d'enrayer leur évolution s'ils pénètrent sur le territoire français. Ces parasites ne sont pas actuellement couverts par le passeport phytosanitaire. Leur présence, signalée en Europe, dans des pays producteurs de plants, soit pour l'une des espèces, soit pour les deux espèces (cas des Pays-Bas) est préoccupante.

Nous conseillons vivement aux opérateurs introduisant en France les plants de ces origines de se garantir :

- d'une part en présentant à leurs fournisseurs un cahier des charges spécifiant l'absence totale de *Meloïdogyne chitwoodi* et de *Meloïdogyne fallax* dans les plants introduits en France ;
- d'autre part, en faisant analyser ces lots pour s'assurer qu'ils sont bien indemnes de ces nématodes.

Pour les analyses, vous pouvez vous adresser au

L.N.P.V. - Unité de Nématologie
Hervé MARZIN
Domaine de la Motte au Vicomte - BP 29
35 650 LE RHEU
Tél : 99.28.52.01 - Fax : 99.28.72.28